CFA Sport Animation Occitanie

Maison régionale des sports - 1039, rue Georges Méliès
CS 37093 - 34 967 MONTPELLIER CEDEX 2
www.cfa-sport.com
04 67 61 72 28

AIDES AUX EMPLOYEURS

l'aide à l'alternance 2023-2024

L'aide à l'alternance 2023-2024 est une aide à destination des employeurs du secteur marchand privé et du secteur public industriel et commercial. Cette aide est sous conditions :

Date de conclusion (signature du contrat)
• Du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2024

Niveau de diplôme

- Contrat d'apprentissage préparant à un diplôme jusqu'au master (bac + 5 – niveau 7 du RNCP)
- Contrat de professionnalisation préparant :
  - à un diplôme ou un titre à finalité professionnelle de niveau équivalant au plus au niveau 7 de la nomenclature nationale des certifications professionnelles (master, diplôme d'ingénieur, etc.)
  - à un CQP (certificat de qualification professionnelle)
  - ainsi que pour les contrats expérimentaux conclus en application de l'article 11 de la loi n° 2022-1598 du 21 décembre 2022 portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi

Pour toutes les entreprises du secteur marchand privé et du secteur public industriel et commercial

- Sans condition pour celles de moins de 250 salariés
- Pour celles de 250 salariés et plus, à la condition qu'elles s'engagent à atteindre un seuil de contrats d'alternance ou de contrats favorisant l'insertion professionnelle dans leur effectif

Montant de l'aide*

- 6 000 € (jusqu'à 29 ans révolus pour un salarié en contrat de professionnalisation)

Pour plus d'informations

- Décret n° 2022-1714 du 29 décembre 2022

(*) : Pour la première année du contrat

Retrouvez l'ensemble des informations relatives aux aides aux contrats en alternance sur le guide pratique du Ministère du Travail de la Santé et des Solidarités :

CONSULTER LE GUIDE

Les autres aides possibles

- **L'aide à l'exercice à la fonction de Maître d'apprentissage** : versée à l'employeur par l'OPCO (contactez votre OPCO)
- **Subvention ANS** : réservées aux associations du secteur sportif, elle est versée, sur demande et dossier par l'Agence Nationale du Sport
- **Aide AGEFIPH** : Contactez Damien Bedos, référent handicap du CFA pour bénéficier de l'aide à l'embauche d'un apprenti RQTH et d'un accompagnement personnalisé